



MAIRIE de LAVAU

Envoyé en préfecture le 23/12/2022  
Reçu en préfecture le 23/12/2022  
Publié le **27 DEC. 2022** SLO  
ID : 081-218101400-20221222-1714\_MPDRELEVA-AU

REPUBLIQUE FRANCAISE  
LIBERTE-EGALITE-FRATERNITE

## DECISION PRISE EN VERTU D'UNE DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Maire de Lavaur,

Vu le Code de la Commande publique ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 10 juillet 2020, lui donnant délégation au titre de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'avis d'appel public à concurrence, par procédure adaptée selon les dispositions des articles L.2123-1 et R.2123-1 1° du code de la commande publique, envoyé à la publication le 4 novembre 2022, paru dans le journal hebdomadaire « le Journal d'Ici » au cours de la semaine du 10 au 16 novembre 2022 et sur le site des marchés publics de la ville de Lavaur ; en vue de l'attribution du marché de travaux de création d'un poste de relevage des eaux usées dans le quartier du Pigné 81500 LAVAU ;

Considérant, qu'une seule offre a été présentée, sur les dix-sept dossiers de consultation téléchargés ;

Considérant, qu'après analyse de l'offre par la maîtrise d'œuvre et négociation, il convient de retenir le groupement d'entreprises solidaire ci-dessous :

**S.A.S. ROSSONI TP (Mandataire)**

330, route de Gaillac – 81500 AMBRES

☎ : 05.63.58.01.54 Fax : 05.63.41.41.21 Courriel : [contact@rossonitp.com](mailto:contact@rossonitp.com)

SIRET : 398 063 941 00023

ET

**S.A.R.L. SEIHE MIDI PYRENEES (Co-traitant)**

1 bis, chemin du Mercadel Bas – 81710 SAIX

☎ : 05.67.29.01.20 Fax : 05.67.29.01.21 Courriel : [agence-mp@seihe.fr](mailto:agence-mp@seihe.fr)

SIRET : 800 691 743 00036

Le groupement d'entreprises répondant en tout point aux critères de sélection définis dans le règlement de consultation du marché, à savoir le prix des prestations pour 40 % et la valeur technique pour 60 % appréciée sur la base du mémoire technique qui comprendra toutes justifications et observations de l'entrepreneur, en particulier les éléments prescrits dans le tableau des sous critères ci-dessous :

.../...

	Mémoire technique	60
	L'absence de mémoire technique entraînera une note de 0 au présent critère. Le mémoire technique sera noté sur 60 points en considérant :	
1	Méthodologie d'exécution (préparation des travaux (4 pts), contraintes spécifiques au chantier (6 pts) méthodologie d'exécution (12 pts), moyens humains et matériels (6 pts), réfections après travaux (4 pts))	32
2	Origine et nature des matériaux et des fournitures et justifications techniques (20 pts)	20
3	Mesures prises pour assurer l'hygiène et la sécurité sur le chantier (4 pts)	4
4	Démarche environnementale et gestion des déchets (2 pts)	2
5	Démarche qualité (2 pts)	2

**DECIDE**

**ARTICLE 1 :**

Il sera signé le marché N° TA 2022 - 12 avec le groupement d'entreprises solidaire :

**S.A.S ROSSONI TP (Mandataire)**

330, route de Gaillac – 81500 AMBRES

☎ : 05.63.58.01.54 Fax : 05.63.41.41.21 Courriel : contact@rossonitp.com

SIRET : 398 063 941 00023

**ET****S.A.R.L. SEIHE MIDI PYRENEES (Co-traitant)**

1 bis, chemin du Mercadel Bas – 81710 SAIX

☎ : 05.67.29.01.20 Fax : 05.67.29.01.21 Courriel : agence-mp@seihe.fr

SIRET : 800 691 743 00036

pour un montant de **92 094,00 € T.T.C.** (Quatre-vingt-douze mille quatre-vingt-quatorze euros), après négociation.

**ARTICLE 2 :**

Il est précisé que les crédits nécessaires sont inscrits au budget annexe de l'assainissement de la Commune, compte 2315, engagement n°22 600 059.

Fait à Lavaur, le 22 décembre 2022

Le Maire

Bernard CARAYON

